

Rahmenlehrplan zum Fach « Leben und Gesellschaft » völlig inakzeptabel

Der « Cercle de coopération des associations laïques » kritisiert in erster Linie die Vorgehensweise von Minister Claude Meisch, der konsequent die Angebote des CCAL zur Mitarbeit abgelehnt und dessen Stellungnahmen wiederholt ignoriert hat. Bei der Ausarbeitung des neuen Fachs schafft der Minister nämlich immer wieder vollendete Tatsachen, ohne Andersdenkenden auch nur zuzuhören.

Hatte er noch am 30. März dieses Jahres, im Beisein von zwei seiner Ministerkollegen, dem CCAL versprochen alle 3 Monate Zwischenberichte vorzulegen und zu diskutieren, so hat er auf keinen der beiden Briefe des CCAL reagiert, die diese Zwischenberichte einforderten. Schließlich hat er dann am 12. November endlich ein Zusammentreffen mit dem CCAL für den 10. Dezember in Aussicht gestellt, am gleichen Tag aber noch den Rahmenlehrplan veröffentlicht.

Besser kann man eigentlich nicht zeigen, dass man entweder schlechten Willens ist oder schlicht beratungsresistent. Eins scheint jedoch sicher und das ist, dass Herr Meisch und Co. sich von den laizistischen Organisationen nicht dreinreden lassen wollen.

Wie Minister Meisch müssen übrigens auch der Premier Minister und der Justizminister sich den Vorwurf gefallen lassen, den CCAL regelrecht angelogen zu haben, als sie ihn am 30. März zur Mitarbeit am neuen Fach aufgefordert hatten.

Dass nun die katholische Kirche noch am Tag der Veröffentlichung des Rahmenlehrplans Stellung beziehen konnte und dabei bemängelte, dass Religion marginalisiert werde, lässt den unschönen Verdacht aufkommen, dass diese offensichtlich die Gelegenheit hatte sich auf diese Veröffentlichung vorzubereiten. Irgendwie kommt man beim Lesen der Stellungnahme der katholischen Kirche dann auch nicht umhin zu denken, dass es ihr einziges Ziel gewesen ist, vorab ein Gegenstück zu den erwarteten Kritiken vom CCAL zu liefern, um es dem Minister zu erlauben, dann sozusagen fast schon salomonisch auf dem von beiden Seiten beanstandeten Text zu beharren.

Dabei bilden gerade die Religionen den Leitfaden des neuen Faches in der inhaltlichen Übersichtstabelle. Nicht religiöse Weltanschauungen wie Humanismus, Agnostizismus und Atheismus, sowie andere philosophische Ethiktheorien werden überhaupt nicht erwähnt. Auch Demokratie und Menschenrechte werden in dieser Tabelle nur ein einziges Mal als Themen aufgeführt.

Obwohl das „Zusammenleben“ und „der Zusammenhalt der Gesellschaft“ im Text fast gebetsmühlenartig heraufbeschworen werden, wird kaum auf die demokratischen Institutionen hingewiesen die dieses Zusammenleben erst ermöglichen. Begriffe wie Parlamentarismus, Gewaltentrennung und solidarische Sozialsysteme finden keinen Eingang in dieser Tabelle, dagegen geht die Rede von „Geld, Gier und Barmherzigkeit“.

Da die Beschreibung der Zielsetzungen des neuen Faches sowie auch die Übersichtstabelle der Themen und Lernfelder ein buntes, überaus oberflächliches Potpourri sind und äußerst gefährliche Gleichstellungen zwischen Glauben und Wissen, Religion und Naturwissenschaften suggeriert werden, dürfte die Antwort auf die Frage wer dieses Fach letztendlich denn nun unterrichten soll, besonders spannend sein. Nun sind die aufgezählten Bezugswissenschaften - insofern man Theologie überhaupt zu den Wissenschaften zählen darf - so vielfältig wie unterschiedlich, sodass kaum jemand ein Studium in sämtlichen Bereichen wird vorzeigen können. Auf welcher Grundlage sollen dann Kandidaturen für dieses Fach, insbesondere was den Sekundarunterricht anbelangt, eigentlich aufgenommen werden?

So wie die Arbeiten am neuen Fach bisher verlaufen sind, kommt man nicht umhin der Regierung vorzuwerfen, dass sie nicht beabsichtigt den Religionsunterricht abzuschaffen, sondern ein Ethikfach, das in einer modernen, vernunftgeprägten und demokratischen Gesellschaft den Bestrebungen der Aufklärung gerecht wird.

Avis du Cercle de coopération des associations laïques au sujet du plan d'études pour le nouveau cours vie et société

Lors de deux réunions, le CCAL a analysé le document publié le 12 novembre dernier sur le site du MENJE.

Tout d'abord il faut constater que le « Rahmenlehrplan » ne respecte pas les premiers objectifs énoncés dans le plan cadre de mars dernier et qu'il ne répond pas non plus aux critiques adressées à ce document par le CCAL à la même époque. 8 mois plus tard le MENJE publie un deuxième document sur ce nouveau cours qui ne se situe nullement dans la continuité du premier et ignore complètement les critiques formulées. En effet, le document se limite à la reprise du slogan du vivre ensemble sans en préciser les tenants et aboutissants et tout en garnissant le contenu du cours de thématiques extrêmement variées empruntées à d'autres disciplines et sans lien apparent avec la construction d'un savoir respectivement avec le développement de compétences réflexives.

Dans la première section, le document prétend se référer à des plans d'études analogues élaborés à l'étranger sans donner de références. Or, il serait intéressant de savoir de quels documents il s'est inspiré. Si le plan d'études se propose de devenir un instrument pour la construction d'une pratique avérée, il reste très vague sur la méthodologie et la didactique à appliquer de même que sur les savoirs et les compétences à acquérir. Il s'en suit qu'il sera presque impossible de savoir quelles pratiques seront jugées pertinentes. L'intention de documenter les expériences positives et négatives avec le plan d'études afin de concrétiser les pratiques constitue un aveu flagrant d'un sérieux manque de préparation. En effet, en vue de l'organisation du vivre ensemble, il vaut mieux s'appuyer sur des pratiques avérées telles qu'elles existent déjà dans la philosophie pratique et telles qu'elles sont pensées dans les institutions démocratiques. C'est dans ce sens que le cours « vie et société » pourra conduire à l'exercice d'une réelle citoyenneté.

La section 2 confère au nouveau cours la « mission politique » de faire accéder les élèves à la pluralité des valeurs, des cultures, des idéologies et des religions. Or, la tolérance envers des points de vue religieux et idéologiques s'arrête dès lors que l'égalité en droit et le respect de la dignité de tous les êtres humains sont remis en question. En s'appuyant sur les droits de l'homme tels qu'ils ont été énoncés dans la déclaration universelle du 10 décembre 1948, le cours doit mettre en avant les événements et les arguments qui ont mené à cette déclaration. Comprendre la pluralité des points de vue souvent sous-tendus par des aspects linguistiques, culturels et religieux, c'est comprendre l'histoire, la littérature et l'organisation des sociétés démocratiques qui constituent la toile de fond de nos cadres de vie. C'est pourquoi il ne s'agit pas seulement d'apprendre à connaître les bases des différents points de vue, mais encore de réfléchir aux règles qui permettent le vivre ensemble dans le respect mutuel.

La section 3 insiste encore sur l'importance de ce nouveau cours en lui attribuant des objectifs politiques. En vue de former les citoyens éclairés, critiques et engagés dont nos sociétés démocratiques ont grand besoin, il faudrait qu'il introduise le questionnement des grands sujets d'éthique à côté de celui des institutions démocratiques et de leur fonctionnement.

La section 4 énumère toute une panoplie de disciplines supposées constituer les disciplines de référence du nouveau cours. Comme le cours va nécessairement aborder des sujets nécessitant des connaissances historiques, sociologiques, politiques, ethnologiques, artistiques, littéraires et religieuses, va-t-on demander une formation universitaire dans tous ces domaines à ceux qui l'enseignent ? Or, c'est la philosophie qui se consacre généralement à interroger toutes ces disciplines de façon instructive et critique, qui constitue la discipline de référence par excellence.

La section 5 supposée renseigner sur les objectifs du nouveau cours est particulièrement embrouillée. Il y est surtout question de la complexité du vivre ensemble dans la diversité des origines culturelles et sociales et face à un monde en mutation permanente. La globalisation et les migrations en Europe ne sont mentionnées que sous leur aspect déprimant et il n'y est guère fait allusion aux éléments de culture qui permettraient de construire ensemble une société dans laquelle la vie vaut la peine d'être vécue. En fin de compte, la réduction du cours à 3 objectifs principaux dont deux se recoupent en grande partie et font appel à la compréhension et au respect des diverses expressions culturelles, idéologiques et religieuses, basées sur des traditions et des convictions ne sert en réalité qu'à justifier la prédominance des sujets religieux dans le tableau final.

Dans la présentation thématique, le mot qui revient le plus souvent est celui de religion et bien d'autres sujets sont également souvent abordés d'un point de vue religieux. Ainsi on y parle de cupidité et de miséricorde plutôt que de justice sociale, de rites plutôt que de coutumes et d'habitudes, de consommation et de renoncement plutôt que de besoins primaires et secondaires. L'humanisme, la laïcité ou même l'athéisme n'y sont pas nommés, sauf sous l'aspect de ce qui fait défaut (ma religion - sa religion - pas de religion). Les croyances et les savoirs sont mis sur un pied d'égalité, alors que le bien et le mal sont mis en évidence avec la punition.

Le CCAL ne peut que constater que la perspective adoptée dans l'élaboration du nouveau cours est religieuse plutôt que philosophique. L'approche méthodologique et didactique est inexistante et ses objectifs ne correspondent point aux missions avancées. Il vise un apprentissage des différentes cultures plutôt qu'une réflexion critique et ne fait que juxtaposer différentes perspectives au lieu de favoriser un dialogue interculturel. La diversité des sujets abordés sans fil conducteur et sans lien avec le développement de compétences réflexives risque de mener à une superficialité indigne de l'institution scolaire.

En conséquence, le CCAL exige que ce plan d'études - dans sa forme actuelle - soit retiré.